

Parlons du quartier gare :

si l'objectif de l'aménagement était d'apporter beaucoup de béton, peu d'arbres et pas de lieux de vie, alors il est atteint.

Mais était-ce le but recherché ?

Parlons du Champ de la Cour :

Sachant que la commune était propriétaire d'un tiers du terrain, on se retrouve avec un quartier entièrement privé, alors qu'il y avait tout à fait la possibilité d'aménager un parc arboré ouvert à tous.

Certes, les règles de densification sont imposées aux communes, mais **elles ne riment pas pour autant avec bétonisation.**



ex : Les Grisettes à Montpellier

Travailler en amont avec les promoteurs ou particuliers sur les projets, **réfléchir aux espaces publics, à la mobilité, aux accès, à la végétalisation** est possible. Mais cela demande du travail, de l'écoute, du dialogue et surtout **de la transparence vis à vis des citoyens.**

La majorité ne l'a pas compris !

Les Mobilités



Sans le Plan vélo du Pays Voironnais, Voreppe n'aurait eu aucune voie cycle supplémentaire au terme des deux mandats de la majorité.

Le Pays Voironnais va financer une voie cycle sur le bas de l'avenue Chapays ; mais comment rejoint-on ensuite le centre bourg, l'école Debelle de façon sécurisée ?

Profiter d'opportunités de financement n'est pas la preuve que l'on a engagé **une réflexion globale de déplacement sur la commune.**

La solution de la majorité : la labellisation "ville prudente" et la mise en place de la commune en zone 30. Ainsi il n'y a plus besoin de pistes cyclables sécurisées.

Mais est-on bien sûr que l'argent mis dans l'installation de chicanes, coussins berlinois et autres rétrécissements de voies facilitent les mobilités douces ?

Et qu'est-il prévu pour mieux aménager les trottoirs souvent trop étroits pour les poussettes, les familles avec des enfants que l'on tient par la main, les fauteuils roulants ?

Pour promouvoir les déplacements doux, il faut s'attacher à proposer des parcours clairs, continus, sans obstacles et sécurisés.